



COVID19 - Recherche : HCERES, budget, recrutement

Le 16 avril 2020

Message de Thomas ROGAUME, vice-président en charge de la recherche

A l'intention des directrices et directeurs de laboratoire, d'unité de service, de fédération et d'école doctorale

(Pour information aux assesseur(e)s recherche et directeur(trice)s de composante)

(Pour information aux personnels de l'université de Poitiers)

Madame, Monsieur,

Chère collègue, cher collègue,

Suite à mon courriel du 26 mars 2020, je reviens vers vous pour vous préciser certaines orientations et des éléments nouveaux concernant les activités de recherche de l'université de Poitiers.

Evaluation HCERES Vague B : laboratoires, écoles doctorales et collège des écoles doctorales

Dans mon précédent courrier, je vous ai informé d'un premier décalage de la date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des unités de recherche, des écoles doctorales et du collège des écoles doctorales au 6 novembre 2020 et d'un nouveau calendrier interne à l'université de Poitiers (dossiers définitifs à transmettre au 30 septembre).

Au regard du communiqué publié par le HCERES le 14 avril, ce calendrier devrait être à nouveau décalé afin de laisser plus de temps pour la préparation et le dépôt des dossiers d'autoévaluation. Dès que le HCERES nous aura officiellement informé de ses échéances, je reviendrai vers vous pour vous préciser le nouveau calendrier interne de l'établissement.

Aspects budgétaires

L'université de Poitiers est en discussion avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités territoriales pour obtenir le maintien du financement des colloques 2020 reportés en 2021. Par ailleurs, une prolongation de 6 mois des conventions FEDER signées avant le 12 mars 2020 vient d'être obtenue.

Pour les crédits sur convention de recherche, un avenant de prolongation des crédits doit être négocié avec les partenaires, si nécessaire. Pour les crédits hors conventions, tels que par exemple les dotations récurrentes en fonctionnement des laboratoires, leur report n'est pas autorisé par la tutelle, donc l'Etat.

En raison de la fermeture des locaux, les commandes nécessitant une livraison physique ne peuvent être réalisées que si elles entrent dans le cadre des plans de continuité d'activités. Au contraire, les commandes ne nécessitant pas de livraison physique peuvent être réalisées, à l'exception des missions. De plus, la préparation des démarches pour la réalisation d'achats via appel d'offres peut être initiée.

Recrutements internationaux au sein des unités de recherche et mobilités internationales

Face aux incertitudes quant à l'évolution de la crise que nous traversons, aucune mobilité internationale pour les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs ou étudiants n'est possible d'ici la coupure estivale de fin juillet, qu'elle soit entrante ou sortante. En fonction de la réouverture des frontières, certaines mobilités pourraient progressivement reprendre. Les autorisations se feront en fonction des directives du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). Je reviendrai vers vous pour vous préciser les modalités dès qu'elles seront connues. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les difficultés que pourraient rencontrer les doctorants internationaux à revenir sur le territoire s'ils devaient le quitter durant l'été et les invitons par conséquent à rester en France.

J'en profite également pour vous rappeler que, dans le cadre des mobilités internationales pour des agents de l'université de Poitiers sur des crédits autres que ceux de l'université de Poitiers (par exemple CNRS, INSERM, université invitante, etc.), il est impératif de faire signer un ordre de mission sans frais par le président de l'université de Poitiers (ou par délégation de signature à la vice-présidente aux relations internationales). Nous vous remercions à l'avance des consignes que vous voudrez bien donner à vos gestionnaires en ce sens et à l'ensemble des membres de vos équipes dès que les missions internationales reprendront.

Campagne des contrats doctoraux et soutenance de thèse

Le calendrier de la campagne de recrutement des doctorants aussi bien pour les allocations ministérielles que les demi-allocations régionales est maintenu.

Par contre, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a pris la décision de reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature de la campagne nationale des contrats doctoraux au titre du handicap. Le calendrier modifié de la campagne 2020 a été établi comme suit :

Mercredi 4 mars (12 heures) :	Ouverture de l'application
Mardi 26 mai (12 heures) :	Fermeture de l'application
Courant du mois de juillet :	Transmission des résultats

Je vous invite également à lire la mise à jour de note sur la possibilité d'organisation dématérialisée des soutenances des thèses et des habilitations à diriger les recherches, [qui est disponible en pièce jointe.](#)

Appel à Manifestation d'Intérêt sur le Covid-19 par la Région Nouvelle-Aquitaine

L'université de Poitiers est en relation étroite avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui souhaite soutenir des actions de recherche en rapport avec le Covid-19. J'ai réalisé en lien avec les directeurs de laboratoire un inventaire des actions de recherche en cours ou prévues au sein de l'établissement sur ce thème. Il concerne des projets et actions dans une approche large de la santé, avec une dimension interdisciplinaire, intégrant notamment les sciences humaines et sociales. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en préparation par la Région pour soutenir des projets de recherche dans ces domaines. Je veillerai à ce que notre établissement puisse répondre à cet AMI de manière coordonnée afin de mobiliser le plus grand nombre des laboratoires et des disciplines qui pourraient être concernés.

Depuis le début de la crise sanitaire, les laboratoires de l'université de Poitiers se sont mobilisés pour soutenir le CHU de Poitiers, mais aussi le CROUS, à travers la collecte des matériels (masques, gants, surblouses, etc.) et la fabrication par le laboratoire IC2MP de milliers de litres de solutions hydro-alcooliques. Je tiens une nouvelle fois à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre implication au service de la science et de la société.

Je vous rappelle que les informations relatives à la continuité des activités pendant cette crise sanitaire sont disponibles et régulièrement mises à jour sur [le site dédié de l'université](#). Vous pourrez notamment y retrouver les informations sur les initiatives prises par les laboratoires, ainsi qu'y (re)découvrir des travaux de recherche de nos laboratoires, via ce [lien](#).

Bon courage à toutes et tous, prenez soin de vous et de vos proches,

Thomas Rogaume

Vice-président recherche de l'université de Poitiers